

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 15 FEVRIER 2010

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Evelyne BERNARD, Maire de VAGNEY

Présents : tous, sauf :

- Madame Véronique LECLERC (pouvoir à Monsieur Pascal LE NEVE)
- Madame Nathalie ADAM-VIRY (pouvoir à Monsieur Thierry GEGOUT)
- Monsieur Denis ANDRE (pouvoir à Monsieur Jean-Yves ORIVEL)

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric THIRIET

Secrétaire-adjointe de séance : Madame Marie-Antoinette ANTOINE

1 – EXAMEN DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Ce compte-rendu est adopté sans réserve.

2 – PREPARATION DES SCRUTINS DES ELECTIONS REGIONALES

Madame BERNARD rappelle la réglementation applicable à ce type de scrutin et invite les conseillers à prendre un tour de garde pour les scrutins prévus les 14 et 21 MARS 2010

3 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Madame BERNARD et Monsieur CUNIN, adjoint aux finances, complètent les informations fournies lors de la commission plénière sur le même sujet.

En recettes, Madame BERNARD souhaite une augmentation très modeste des impôts, même si les dotations ne parviennent pas à compenser l'augmentation prévisible des dépenses. Les subventions elles-mêmes sont calculées sur des taux fortement en baisse depuis 2009. Après une année 2009 difficile en termes de trésorerie, elle indique qu'il convient, pour s'inscrire dans le plan de relance, et amorcer les projets qui se réaliseront en fin de mandat, de s'orienter vers un emprunt, estimé pour l'heure à 300000 € tous budgets confondus.

En dépenses, elle propose les projets suivants :

ECOLES : 77691 €

Maternelle du centre : achat d'ordinateurs, réfection de deux classes, remplacement de la machine à laver et de l'autolaveuse, jeux de la cour (en report de 2009)

Primaire Perce-Neige : achat d'ordinateurs et d'un préau bois

Ecoles de Zainvillers : aménagement du bureau de la directrice, barrières de sécurité (en report de 2009)

ENVIRONNEMENT : 135000 €

Aménagement global des Viaux, de la Place de la Libération et de la piste cyclable qui rejoindra la route départementale puis la voie verte, réfection de cabines d'éclairage public

BATIMENTS : 147405 €

Logement de secours : mise aux normes, brigade de gendarmerie : peinture, bains-douches : réhabilitation en chantier d'insertion, immeuble de la garderie : réfection de la toiture, services techniques : poursuite des aménagements intérieurs, Mairie : achat d'ordinateurs, mise en place d'un serveur, aménagement de bureaux, salle des fêtes : local traiteur, podium et poteaux de basket en report de 2009, grosses réparations de parquet.

PROJET SPORTIF : 174950 €

Tennis : barrières de protection, Stade Zeller : convecteur dans les vestiaires, gros entretien de la pelouse, gymnase de Zainvillers : tapis (en report de 2009), stade des Viaux : pompe à chaleur, piscine : rideau anti-intrusion, toiture, éclairage de sécurité

ASSAINISSEMENT : 194848 €

Station d'épuration : diffuseurs d'air, surpresseur, tableau de commandes (report de 2009)
Réseau : Rue Jeanne d'Arc et Rue des Roches de la Chapelle, parking des écoles, évacuation des eaux de la piscine dans le réseau pluvial, réseau de la zone industrielle, pompe de relevage de la maison de retraite, réfection des tampons dans la Rue des Grands Prés, audit du réseau

EAUX : 42000 €

Matériel de nettoyage pour les réservoirs, extension de réseau, périmètres de protection, matériel, compteurs, poteaux d'incendie

VOIRIE : 497290 €

Grosses réparations de voirie, matériel et petits engins, un petit camion

CHAUFFERIE : 6034 €

Le diagnostic est chiffré mais pas les travaux susceptibles d'être engagés à la suite de celui-ci.

Au niveau du fonctionnement, les dépenses seront aussi maîtrisées que possible, sachant que les participations aux organismes de regroupement s'imposent à la Commune, tout comme les variations des dépenses de personnel (augmentations de la valeur du point, glissement vieillesse-technicité, augmentation des cotisations). Aucun renforcement des équipes n'est programmé cette année.

Les membres du conseil municipal, au terme du débat, prennent acte des orientations budgétaires précitées pour 2010.

4 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LE PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE

Le Conseil autorise Madame la Maire à signer cette convention qui permettra à la commune de retoucher la TVA un an plus tôt.

5 – FIXATION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN

Le Conseil reconduit à l'unanimité les tarifs pratiqués en 2009 pour l'exercice 2010.

6 – REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ELECTRICITE PAR LA COMMUNE DE SAPOIS

La station située sur le territoire de la commune de SAPOIS abrite dans le même bâtiment les installations voinraudes et sapoisiennes. Les frais d'électricité étant supportés par la seule commune de VAGNEY, le Conseil autorise Madame la Maire à émettre un titre de 687.87 € à l'encontre de la Commune de SAPOIS ;

7 – CHIFFRES DE LA POPULATION AU 1-1-2010

Le recensement établit la population totale à 4096 personnes. La population comptée à part (mineurs résidant dans la commune pour leurs études, personnes hébergées dans une communauté, personnes majeures résidant dans une autre commune pour leurs études, personnes sans domicile fixe) se chiffre à 131 personnes. Les chiffres seront désormais actualisés tous les ans.

8 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

A la suite d'inscriptions au tableau d'avancement, le Conseil supprime un poste de rédacteur et crée un poste de rédacteur principal. De même, il supprime le poste de brigadier chef et crée le poste de brigadier chef principal.

9 – RENOUELEMENT DE BAUX DE LOCATION

Les baux de deux locataires de la résidence MARIABEL sont reconduits pour une durée identique et aux mêmes conditions, notamment de variation de prix.

10 – FIXATION D'UN TARIF DE LOCATION POUR LA SALLE DU REZ-DE-CHAUSSEE DE MARIABEL

Afin de rendre service à la population pour des repas de famille, le conseil fixe la location de la salle du rez-de-chaussée à 100 € pour un repas de midi et 60 € pour un apéritif. Ce service n'est pas ouvert le soir.

11 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Madame la Maire est autorisée à signer cette convention qui acte le nombre définitif de luminaires installés : 8 ensembles décoratifs

12 – PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET

Le Conseil vote le programme proposé par l'ONF et inscrit 23330 € en investissement et 15210 € en fonctionnement : les travaux de maintenance du parcellaire et des limites sont chiffrés à 5960 €, les travaux sylvicoles (dégagement manuel, dépressage, entretien des protections) à 6970 € et les travaux d'infrastructure sur les routes forestières à 8260 €. L'entretien des sites touristiques est prévu pour 990 € ; Des pistes de vidange seront créées pour 16360 €

13 – LOCATION D'UN LOCAL GARDE-MEUBLE

Un ancien logement vétuste est loué pour 150 € mensuels à un couple dont la maison a brûlé et doit être entièrement refaite. Ce local servira au stockage des meubles et sera mis à disposition aussi longtemps que nécessaire.

14 – TRANSFERT DE COMPETENCE « ENTRETIEN DE L’ECLAIRAGE PUBLIC » AU SMDEV

Ce transfert n’est pas souhaité.

15 – ADHESION DE LA COMMUNE DE DAMBLAIN AU SMDEV

Le Conseil municipal donne son accord à cette adhésion

16 – CHARTE DU PARC DES BALLONS DES VOSGES

Madame BERNARD donne des informations sur cette charte en cours de révision et communique aux conseillers le document de synthèse de la troisième Charte du Parc 2010-2022. Elle souligne que cette charte a l’équivalence d’un AGENDA 21 (projet pour le XXIème siècle) et insiste sur le fait que tous les thèmes du développement durable sont abordés dans la charte, permettant au territoire de vivre et se développer dans le respect de ses richesses et ressources naturelles et culturelles.

Elle invite les conseillers qui le souhaitent à lire le projet de charte sur les thématiques qui les intéressent particulièrement.

17 – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLONS DU BOUCHOT ET DU RUPT POUR LA MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Gérard CUNIN, Maire-adjoint, est autorisé à signer cette convention de mise à disposition avec la Présidente de la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt pour la période du 1 er janvier au 31 décembre 2010. La convention prévoit l’emploi du personnel communal 4 heures par mois au tarif de 18 € l’heure. La convention pourra être revue en fonction d’une évolution du volume d’heures qui serait nécessaire.

INFORMATIONS DES INTERCOMMUNALITES

Madame BERNARD informe l’assemblée délibérante sur le compte-rendu des travaux du comité syndical de la Voie Verte du 17 décembre 2009.

INFORMATION SUR LA NOUVELLE ORGANISATION DE L’OFFICE NATIONAL DES FORETS

Monsieur Claude DIDIER-LAURENT, adjoint aux forêts explique la nouvelle organisation qui voit la Commune de VAGNEY désormais rattachée à l’Unité Territoriale de CORNIMONT, animée par Monsieur Pascal MOUGEL. La gestion des forêts de VAGNEY est toujours confiée à Monsieur Jean-Pierre HANTZ, agent patrimonial.

AUTRES INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Des informations sont apportées sur

- Le nouveau schéma d’organisation territoriale des services de l’Etat dans le département
- Le changement de président à la section de ski du club vosgien
- Des subventions reçues par des loueurs de meublés, un groupement d’agriculteur de VAGNEY
- Une information sur l’IRM de l’Hôpital de REMIREMONT

Il est répondu aux questions de :

- Monsieur ORIVEL sur l’éclairage public de la Rue des Grands Prés
- Madame Christine PIERRE sur le plan local d’urbanisme
- Madame Jocelyne VALENTIN sur une participation éventuelle en faveur des sinistrés d’Haïti

Il est pris note de la remarque de Madame Véronique PETIN au sujet du Chalet des Chasseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Vu pour publication et affichage,

LA MAIRE,

Evelyne BERNARD